



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 890, Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale de Vimont par celui de « Vimont-Auteuil »
(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 28 mai 2025

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 2608-20250529

2025

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MERCREDI 28 MAI 2025	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	1
ÉTUDE DÉTAILLÉE	1
REMARQUES FINALES	2

Séance du mercredi 28 mai 2025

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 890, Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale de Vimont par celui de « Vimont-Auteuil » (Ordre de l'Assemblée le 21 mai 2025)

Membres présents :

M. Bachand (Richmond), président

M. Asselin (Vanier-Les Rivières)

M. Derraji (Nelligan) en remplacement de M. Morin (Acadie)

M^{me} Dufour (Mille-Îles) en remplacement de M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis)

M^{me} Haytayan (Laval-des-Rapides)

M. Lévesque (Chapleau) en remplacement de M^{me} Bourassa (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)

M^{me} Schmaltz (Vimont), auteure du projet de loi

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 12 h 14, M. Bachand (Richmond) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M^{me} Schmaltz (Vimont) et M^{me} Dufour (Mille-Îles) font des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Articles 1 à 4 : Les articles 1 à 4 sont adoptés à la majorité des voix.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Bachand (Richmond) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M^{me} Schmaltz (Vimont) fait des remarques finales.

À 12 h 22, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux quelques instants, avant d'entreprendre un autre mandat.

La secrétaire par intérim de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Astrid Martin

André Bachand

AM/mcb

Québec, le 28 mai 2025